

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-02-458**

Objet : Finances
Débat d'orientation budgétaire

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 8 février 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 23 titulaires, 7 suppléants

Membres votants présents : 23 titulaires, 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : de Sandrine Guy à Véronique Liénard (absente)

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 :
28/58 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Baillieu, Marc Larroque, Stéphane Dalle, Dominique Lonvis, Pascal Chabert.

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Claude Campos, Adrien Ruy (titulaires présents)

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Marielle Népoty, Nathalie Gros-Chareyre, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Alain Reboul, Julien Cohen-Solal, Jacky Rey, Alexandra Bruguier, Marc Foucon, Emeline Hubert, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Philippe Gras, Sandrine Guy, Marie-José Pellet, Cécile Marquier, Michel Debouverie, Pierre Soujol, Fabrice Fenoy, Hervé Dieulefès, Loïc Fataccioli, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Mongolfier, Marie Pellet-Laporte.

Rapporteur : M. Thierry AGNEL,

Fondements juridiques :

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Exposé :

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, le Président présente au Comité syndical dans un délai de deux mois maximum précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote, le comité prend acte de la tenue du débat sur la base du ROB, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du ROB présenté.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

COMITE SYNDICAL du 16 février 2022

Rapport

Objet : Finances
Rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : M. Pierre Martinez, Thierry Agnel

Fondements juridiques :

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

I - APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE NATIONAL

Alors que l'année 2020 et le 1er semestre 2021 ont été marqués par une crise sanitaire et économique sans précédent due au Covid-19, un rebond significatif de l'activité économique est attendu au second semestre 2021. En effet, ce rattrapage est permis par le déconfinement progressif et l'accélération de la campagne de vaccination. De plus, l'activité économique devrait connaître une reprise plus marquée aux 3^{ème} et 4^{èmes} trimestres, avec une croissance soutenue de la consommation des ménages.

Le PIB a chuté de 8% en 2020 selon les données de la Banque de France de juin 2021. Cela résulte de la baisse d'activité engendrée par les confinements successifs. En 2021, une reprise de la croissance économique est anticipée de plus de 5%. La croissance du PIB s'établirait ensuite à 4% en 2022, puis 2% en 2023.

Concernant l'inflation, elle était seulement de 0.50% en 2020. Selon les prévisions, celle-ci s'élèverait à 1.5% en moyenne en 2021 avec des mouvements infra annuels néanmoins marqués entre 0.8% et 2.1%. Au-delà, le niveau d'inflation est estimé proche de 1.2% en moyenne par an. Au regard des précédentes prévisions (à savoir 1% en mars 2021), les mouvements d'inflation sont orientés vers le haut.

A noter que cette projection d'un rebond de la croissance pourrait être affectée par deux aléas significatifs que sont l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé par les ménages en 2020 puis l'ampleur et la durée des tensions sur les prix des matières premières ainsi que de possibles augmentations des difficultés de recrutement.

II- LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2022, a été présenté mercredi 22 septembre au Conseil des ministres. Il ne prévoit pas de bouleversement majeur et procède entre autres à une réforme des indicateurs financiers. L'objectif étant de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires, et donc de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production sur ces derniers. Il est proposé d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes et la taxe locale sur la publicité extérieure).

S'agissant de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation sont en progression. La DGF reste stable en 2022 avec 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 95 millions d'euros. De nouvelles modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation.

S'agissant des prélèvements sur recettes ils s'élèvent à 43,2 milliards d'euros en 2022 au profit des collectivités, soit une hausse de 292 millions d'euros par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation prévisionnelle de +352 millions d'euros du PSR de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- La hausse prévisionnelle de +41 millions d'euros du PSR au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement en raison de la progression de la compensation de l'exonération de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000€ ;
- La baisse de -50 millions d'euros au total des dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale et de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, au titre de la minoration des variables d'ajustement ;
- Le recul de -46 millions d'euros anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022.

S'agissant des variables d'ajustement, elles atteindront 50M€ en 2022 tout comme en 2021.

III - LA SITUATION BUDGETAIRE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VIDOURLE CAMARGUE

RESULTAT DE CLÔTURE 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2021	+ 376.42 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2021	+ 630.17 €
Résultat reporté	+ 147 203.09 €	Résultat reporté	+ 107 040.29 €
Résultat consolidé	+ 147 579.51 €	Résultat consolidé	+ 107 670.46 €

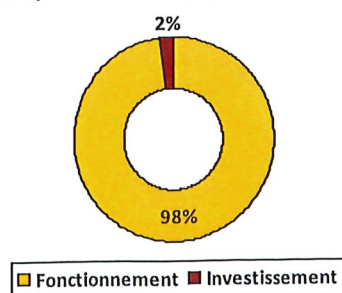
Résultat cumulé (fonctionnement + investissement) = 255 249.97 €

Pour mémoire résultat cumulé (fonctionnement + investissement) à la clôture 2020 = 254 708.22 €

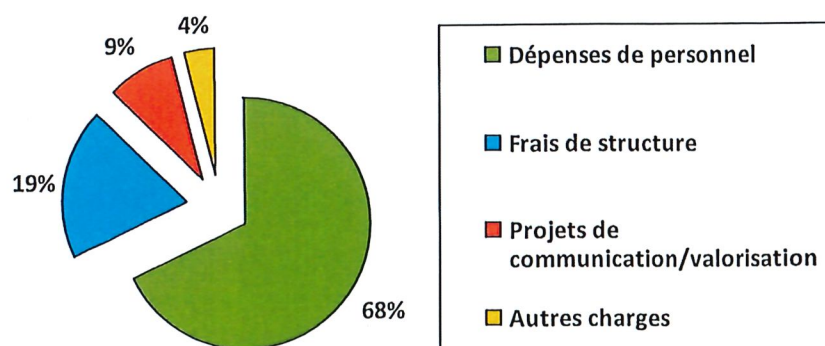
Données générales sur les exercices 2019 à 2021 (hors reports)

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	426 719,21 €	398 457,04 €	414 017,33 €
Dépenses de fonctionnement	415 133,61 €	359 040,28 €	413 640,91 €
Recettes d'investissement	18 111,78 €	10 126,01 €	9 967,42 €
Dépenses d'investissement	11 249,72 €	7 957,98 €	9 337,25 €

Répartition des dépenses 2021



Taux des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



Orientations budgétaires 2022 :**FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2022
Dépenses		
011 Charges à caractère général	<p>Comme débattu sur le ROB 2021, les dépenses générales de fonctionnement ont atteint le prévisionnel de 90 000€ dont les frais généraux pour la mission tourisme et les projets de coopération LEADER.</p> <p>L'augmentation des cotisations en juillet et les délais des recrutements des postes créés ou à remplacer ont permis aussi d'engager des dépenses pour la mise à jour du projet de territoire et sur des actions de valorisation touristiques et patrimonial (Pack images, sac oenotouristique et label PAH).</p> <p>Le réalisé 2021 est de 117 349,85 €.</p>	<p>Les besoins généraux de fonctionnement de la collectivité ne prévoient pas d'évolution (90 000 €) dont 5 000 € pour les actions de la mission tourisme et de coopération.</p> <p>En 2022, 15 000 € sont attendus des projets lancés en 2021 (Pack images Vignobles et découvertes et Journal des territoires Pêche) financés par l'Europe.</p> <p>Prévision 2022 : 105 000 €</p>
012 Charges de personnels	<p>Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB.</p> <p>Toutefois, il peut être précisé 3 points marquants sur 2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pilotage d'une hausse de la masse salariale 2. Création des postes Contrats et PAT 3. Délais des recrutements longs représentant l'économie de 58 000€ de charges salariales brutes. <p>Le réalisé 2021 est de 280 868,12 €.</p>	<p>Pour 2022, les engagements budgétaires progresseront en raison de la prise des postes sur la totalité de l'année, ainsi que des évolutions d'échelons.</p> <p>A noter le temps partiel de 2 agents amenant en cours d'année le tableau des effectifs à 7,87 ETP.</p> <p>Pour 8 agents dans la collectivité, le prévisionnel 2022 est de 375 000 €.</p>
042 Opérations d'ordres entre section	<p>Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 7 249,64 € en 2021. Le montant 2022 confirme la tendance, légèrement supérieur liés aux équipements des agents pour le télétravail, soit 9 235,33 €.</p>	
65 Autres charges courantes	<p>Le réalisé 2021 étant de 8 173,30 €, le chapitre sera mobilisé en 2022 à hauteur de 9 000 € pour intégrer, dans l'année comptable, les indemnités de mandat et les charges sociales afférentes.</p>	
066 Charges financières	<p>Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses. Aucune évolution en 2022 : 1 000€ sur le chapitre 066 et 1 000€ sur le 067.</p>	
067 Charges exceptionnelles		
Réalisé budgétaire dépenses	<p>Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2021 est de 413 640,91 €.</p>	<p>Pour 2022, les dépenses budgétaires prévisionnelles attendues sont d'environ 500 000€.</p>

Recettes		
70 Produits des services	Ce chapitre présente un réalisé de 61 623 € en 2021, composé de la cotisation de la CCPL (51 123 €), de la participation du Grau du Roi à l'animation du GALPA (7 500 €) et du maintien de la CC Piémont Cévenol à la prestation SIG (3 000 €) qui s'achève en 2021.	Le prévisionnel 2022 s'établit à 14 000€ comme suit : Grau du Roi : 10 000€ Club entrepreneurs : 4 000€ (part variable) L'adhésion de la CCPL au PETR reporte sa cotisation en 74.
74 Dotations et participations	En 2021 le réalisé est de 351 608,03€, soit 192 134,95€ de cotisations des communautés de communes, 83 476,58€ de l'Europe pour l'animation du GAL et du GALPA, 14 970,79€ des départements du Gard et de l'Hérault, 46 025,71 € de la Région Occitanie et exceptionnellement 15 000€ de l'Etat (Volontariat Territorial en Admin.).	Pour l'exercice 2022, les participations et dotations au fonctionnement du PETR sont attendues comme suit : - EPCI membres : 288 350 € - Europe : 173 950 € - Région : 52 500 € - Départements : 19 200 €. Le produit 2022 est donc attendu aux alentours de 534 000 €. A noter le produit exceptionnel de l'Europe en raison des paiements en retard des projets portés par le PETR d'un montant de 49 000€ environ.
75 Autres produits gestion courante	Ce chapitre sera maintenu en 2022 pour recevoir les trop-perçus des prélèvements à la source (1,86 € en 2021). Préviation = 5€	
77 Produits exceptionnels	Ce chapitre a été sollicité en 2021 à hauteur de 784,44 € pour le remboursement de trop perçu divers. Préviation 2022 = 1 000€	
Réalisé budgétaire recettes	Le réalisé budgétaire en recettes pour 2021 est de 414 017,33 €.	Pour 2022 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 549 000€

En conclusion, les recettes et dépenses de fonctionnement du PETR Vidourle Camargue prévoient un budget 2022 positif.

Une recette exceptionnelle de 49 000€ doit être orientée en raison des retards de paiements des dossiers LEADER portés par le PETR. Il peut donc être envisagé la poursuite de l'appui pour la réussite des candidatures aux différents labels et programmes européens ou bien un renfort d'ingénierie ponctuel sur la mission tourisme, contractualisation et/ou pour lancer des démarches de réflexion et d'opération sur les mobilités, la transition écologique, etc.

A DEBATTRE EN COMITE

INVESTISSEMENT

En investissement la situation reste calibrée au regard des missions et des besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter de générer trop de dépenses d'amortissements sur la section de fonctionnement. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Comme mentionné précédemment, ce chapitre est en baisse depuis 2014. Les amortissements 2022 confirment cette tendance soit 9 235,33 €.

Ce montant de 9 235,33 € + le FCTVA 1 305,43 €, soit 10 540, 76 € définissent le budget en recettes et dépenses pour l'année 2022 hors report.

Les dépenses prévisionnelles 2022 concernent principalement le maintien à niveau des équipements informatiques et du mobilier.

Présentation des engagements pluriannuels

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2022.

Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes.

Le budget 2022 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

IV. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES LIEES

a) Répartition des effectifs :

Au 1^{er} janvier 2021, les postes au syndicat mixte étaient de 5,86 ETP. Par ailleurs, dans le cadre de la mission tourisme, le PETR ne bénéficie plus depuis janvier 2021 de la mise à disposition d'un agent de Gard Tourisme. Le poste à temps non complet (mission patrimoine) a évolué à temps complet et 2 postes ont été créés à temps plein (PAT et contractualisation).

Au 1^{er} janvier 2022, le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue dispose donc d'une équipe de 8 agents/ETP répartis ainsi :

Postes ouverts	Cat.	Postes pourvus fonctionnaires	Postes pourvus contractuels
Directeur	A		M. Charlier (CDI)
Chargés de mission LEADER	A		A. Montizon (CDD) A. Faye (CDD)
Chargé de mission Contractualisation	A		F. Cambessedes (CDI)
Chargé de mission FEAMPA	A		L-V. Lepeu (CDD)
Chargé de mission Patrimoine	A	P. Carlier	
Chargé de mission PAT	A		T. Denimal-Pinto (CDD)
Assistante direction	C	C. Bazile	

Sur les 8 ETP, 7 agents relèvent de la filière administrative à temps complet et un agent de la filière culturelle. Le PETR compte 3 agentes et 5 agents.

A noter que le PETR héberge les 2 agents CAUE 30 (Lucas D'Ascanio et Paul Feuillade) mis à disposition des EPCI pour le déploiement du guichet Renov'Occitanie et accueille l'agent Gard Tourisme (Véronique Couderc) lors de ses missions pour le territoire.

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du syndicat mixte à savoir 1 607 heures/an.

Ce panorama se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 charges a été impactée par la vacance des postes d'animateur FEAMPA et LEADER à laquelle s'est rajouté le délai de recrutement du poste sur la contractualisation, soit 58 000€ de charges salariales brutes non consommées qui ont permis l'engagement d'autres actions. Le réalisé était donc de 280 868,12 €.

L'année 2022 prévoit une progression des engagements budgétaires notamment sur le chapitre 012, en raison de la prise des postes sur la totalité de l'année, ainsi que des évolutions d'échelons.

En 2021, l'augmentation de la cotisation par habitant à 1,90€ pour l'ensemble des EPCI bénéficiant des services du PETR a permis le pilotage de la hausse de la masse salariale. Cette action était nécessaire pour fixer les agents en poste à la structure, recruter des agents compétents sur les postes vacants et créer un poste sur la contractualisation.

Les financements LEADER et VTA ont également permis de lancer la mission pour le Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du territoire.

Les besoins 2022 du chapitre 012 peuvent selon les orientations du débat varier entre 375 000 € à 424 000 € (selon la ventilation des 49 000€ exceptionnels dus au retard des paiements européens).

b) Régime indemnitaire et avantages :

Dans le cadre du RIFSEEP, le régime indemnitaire du PETR Vidourle Camargue a été négocié le 15/11/2017. L'IFSE remplace l'ancien régime indemnitaire, le syndicat mixte ne met pas en place de CIA.

Afin de respecter l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndicat mixte met en place un principe de chèques cadeaux d'une valeur équivalente à 120 €/an et par agent (en décembre).

Par ailleurs le syndicat mixte ne dispense rien en matière de COS, chèques vacances ou encore mutuelle.

Une réflexion est en cours et les projets de loi portant obligation aux collectivités devraient faire évoluer la situation dans les années à venir.

V. PRINCIPALES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE : Une dynamique au service du territoire et de ses acteurs

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue fédère ses 5 communautés de communes (Pays de Sommières, Rhône Vistre Vidourle, Petite Camargue, Terre de Camargue et Pays de Lunel, soit au total 50 communes et 150 000 habitants), autour d'un projet commun de développement : le Projet de Territoire pour MAINTENIR LES EQUILIBRES ET LES RICHESSES DU TERRITOIRE.

Leur regroupement volontaire permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé pour porter différents dispositifs de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements du Gard et de l'Hérault. Le PETR est aussi un espace de mutualisation et de complémentarité favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le PETR contribue à créer un dialogue entre acteurs socio-économiques, société civile et citoyens sur des questions d'intérêt commun par des discussions constructives et argumentées au travers d'un Conseil de Développement. Cette instance, composée de 20 membres, est représentative du territoire. Elle mobilise des expertises plurielles pour émettre des avis sur des thématiques choisies (mobilités, énergies renouvelables, structuration de filières économiques...) et contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

Objectifs 2022 : Accompagner les commissions thématiques dans leurs travaux de recherches

CONTRACTUALISATIONS

Le PETR Vidourle Camargue a pour mission de coordonner et de mobiliser les moyens financiers de l'Etat (Contrat de Relance et de Transition Ecologique selon périmètres retenus) et de la Région Occitanie (Contrat Territorial Occitanie). Ces contractualisations sont un espace stratégique pour la mise en œuvre du projet de territoire, et se traduisent localement par :

- Une identification des projets d'investissement communaux et intercommunaux et par un recensement annuel ;
- Un accompagnement technique sur la recherche de financements et/ou le montage des projets aux communes ;
- Une animation partenariale par l'organisation de comités avec la Région, les Préfectures, les Départements, les EPCI et d'autres institutions saisies selon les projets ;
- Une construction de maquettes financières annuelles de projets structurants, répondant aux enjeux définis dans le projet de territoire ;
- Une veille sur les appels à projets mobilisables par les acteurs locaux.

Objectifs 2022 : Mise en œuvre du CRTE Vidourle Camargue ; Mise en place de la 2^{ème} génération des politiques contractuelles régionales et du PACTE TERRITORIAL (Etat, Région, Départements)

PATRIMOINE

La grande richesse historique du territoire a généré un patrimoine culturel dense et varié qui a justifié dès 2007, sur le PETR, la création d'une mission spécifiquement dédiée à l'identification, la conservation et la valorisation de ce patrimoine. Deux axes constituent la mission :

- L'inventaire des patrimoines culturels architecturaux, immatériels et mémoriels sur les communes du PETR, outil de base d'une valorisation dans le cadre d'un développement durable du territoire,
- Une stratégie de valorisation en deux phases. La première, de conservation, incluant une aide au montage de dossiers et la recherche de financements ayant permis des restaurations, des protections Monuments Historiques et des labellisations culturelles de proximité, et la seconde, axée sur leur valorisation dans le cadre de grandes labellisations nationales pouvant impacter durablement l'image du territoire, notamment le plus prestigieux : « Pays d'Art et d'Histoire ».

Objectifs 2022 : Finaliser la candidature « Pays d'Art et d'Histoire »

TOURISME

En partenariat avec Gard et Hérault Tourisme et le Syndicat mixte de la Camargue gardoise

Le PETR Vidourle Camargue : une destination touristique par excellence ! Ses paysages, son patrimoine, ses activités : autant d'atouts pour l'accueil des visiteurs.

La stratégie de développement tourisme du PETR Vidourle Camargue repose sur l'ambition d'une « destination exemplaire » en matière de tourisme durable. Le projet est animé par une commission tourisme qui rassemble les offices de tourisme du territoire et les partenaires institutionnels Ensemble, ils portent un objectif commun : développer une offre touristique, intégrée, respectueuse du territoire, de son environnement pour le bien-être des populations accueillies et de la population locale. Plusieurs projets phares animent la mission : Label « Vignobles et découvertes » et son sac à dos « Le Comporte », Site Remarquable du goût « Taureau de Camargue », Réseau des « Eco-Passeurs du País ».

Objectifs 2022 : Dynamiser le réseau « Vignobles et découvertes » pour le renouvellement du label

LEADER

Le programme LEADER finance grâce à des fonds européens des projets privés ou publics qui répondent à la stratégie du PETR. Les actions qui bénéficient de cette aide dédiée à la ruralité sont sélectionnées par un comité représentatif du territoire Vidourle Camargue. Il est constitué d'élus locaux, d'entreprises, d'associations et de membres de la société civile. Les objectifs poursuivis par tous sont un développement économique innovant et durable, un tourisme équilibré et de qualité, la transmission du patrimoine culturel et naturel et enfin l'amélioration du cadre de vie et du lien social. Ainsi, à titre d'exemple, le programme LEADER soutient financièrement des commerces de proximité, la rénovation de monuments remarquables, la transmission de savoir-faire artisanaux et les traditions camarguaises ou encore des salles de formation et des jardins partagés. LEADER, par son fonctionnement partenarial, permet aussi de mettre les porteurs de projets en lien avec les réseaux et personnes ressources en local et d'être accompagné dans le suivi administratif de leurs dossiers.

Objectifs 2022 : Acheter la programmation 2014-22 ; Candidater à la période 2023-28

PECHE ET AQUACULTURE

Le programme FEAMPA accompagne des projets publics ou privés en lien avec la pêche, l'aquaculture et la gestion des ressources marines grâce à des fonds européens. En concertation avec les acteurs locaux de l'économie bleue, le PETR a identifié 3 axes de développement pour le territoire sur la période 2021-2027 avec notamment les besoins d'apporter un soutien à la commercialisation des

produits de la filière pêche et aquaculture, un soutien à la valorisation et de l'économie bleue et un soutien à la gestion de la biodiversité, des milieux naturels et de la lutte contre le changement climatique. Ainsi, les projets financés par le dispositif FEAMPA permettent de répondre aux besoins d'une pêche plus durable, d'apporter une offre locale pour les produits de la mer sur tout le territoire et de réduire la pression exercée par les activités de l'économie bleue sur l'environnement marin.

Objectifs 2022 : Achever la programmation 2014-22 ; Mise en œuvre de la stratégie 2023-27

ALIMENTATION

Le PETR élabore un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans une démarche globale qui répond aux questionnements des collectivités pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations. Cette volonté a demandé dès 2021, la création d'une mission spécifiquement dédiée à la structuration d'une gouvernance alimentaire. L'ambition de cette gouvernance réside dans la capacité du PETR à rassembler l'ensemble des acteurs locaux de la chaîne alimentaire autour d'un projet collectif pour garantir la souveraineté alimentaire. L'objectif étant de réfléchir à la manière de mieux manger, mieux produire et moins gaspiller pour déployer à l'échelle du territoire des actions structurantes qui répondent aux enjeux communs identifiés.

Objectifs 2022 : Elaborer la candidature au label PAT et mise en œuvre du plan d'actions

CLUB DES ENTREPRENEURS en partenariat avec les CCI

Le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault coaniment un club d'entreprises depuis 2010 sur le territoire du PETR Vidourle Camargue. Un réseau d'une quarantaine d'entreprises aujourd'hui constitué se réunit chaque mois.

Il fédère les entreprises en créant des liens forts entre les dirigeants. Les temps partagés lors de déjeuners sont un terrain d'échanges d'une grande richesse. Des visites d'entreprises permettent la découverte de savoir-faire d'exception, avec de nombreux enseignements et conseils pour la vie de nos entreprises.

Autre point fort du Club, le soutien réel dans les passes délicates, avec la possibilité de faire appel à un groupe de membres restreint et spécialisé, qui peut soutenir et aider le responsable d'entreprise à gérer son problème (litige, gestion...).

Objectifs 2022 : Maintenir les activités du club malgré les difficultés liées à la crise sanitaire

GUICHET RENOV'OCCITANIE en partenariat avec le CAUE 30

Les EPCI gardoises du PETR ont souhaité depuis novembre 2021 bénéficier d'un service de proximité pour la transition écologique de l'habitat, notamment par la mise en place de permanences dans les villes de plus de 5 000 habitants.

Initié par la Région Occitanie, avec le support de l'AREC, Rénov'Occitanie, le Service Public Régional de la Rénovation Énergétique des Logements, accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation.

Au travers de ce dispositif, ils peuvent bénéficier de conseils neutres et gratuits, d'un accompagnement technique et administratif, et de solutions de financement pour rendre leur logement plus économe et plus confortable tout en contribuant à un environnement durable.

Pour les orienter et les suivre tout au long du projet, des conseillers Rénov'Occitanie sont à leur écoute et leur disposition au sein des guichets répartis sur l'ensemble du territoire.

Objectifs 2022 : Continuer la mise en place du guichet sur le territoire ; Mise en œuvre des premières actions territoriales